



**Ville de Mèze**

**ARRÊTE MUNICIPAL**  
**TRAVAUX RUE DE LA MEDITERRANEE**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par l'entreprise « MULTI FACADES », sise 98 rue Emile Julien à Montpellier, responsable M. Garcia Alain,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant le ravalement de façade, n° 9 rue Méditerranée, résidence « Port Mézua », de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette intervention et d'éviter tout risque d'accident.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage avec empiètement sur le trottoir, n° 9 rue de la Méditerranée à hauteur de la résidence « Port Mézua », du lundi 9 octobre 2023, 07h00 au samedi 11 novembre 2023, 20h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise « MULTI FACADES », sise 98 rue Emile Julien à Montpellier, responsable M. Garcia Alain, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 21 septembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

